



MAIRIE de MIJOUX

Rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2016

La réunion s'est ouverte à 19 h 00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Excusés : Mr E.BADOT,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

I. Remplacement des véhicules

Changement du véhicule IVECO et du véhicule Renault Trafic

La commune a sollicité trois concessionnaires en vue du changement des deux véhicules susmentionnés. Le conseil opte pour une formule de type location longue durée pour les deux VL, sur une durée de 60 mois, émanant du garage Ford St Claude.

Le conseil accepte les propositions de ce concessionnaire à la condition que soit revu à la baisse le kilométrage maximum prévu au contrat (50 000 kms au lieu de 60 000 kms) pour correspondre au plus près de l'utilisation actuelle.

Renouvellement des engins de déneigement

Les véhicules de déneigement de la commune ont respectivement 11 et 10 ans de service. Ces véhicules commencent à présenter des signes de faiblesse et les factures d'entretien et de remise en état après chaque hiver deviennent de plus en plus importantes.

Monsieur le Maire propose de remplacer les deux véhicules actuels par un seul, équipé des accessoires nécessaires au bon fonctionnement des services et notamment des opérations de déneigement hivernal.

La commune a fait l'objet de trois propositions de fournisseurs.

Après en avoir pris connaissance, par 8 voix pour et une abstention, le conseil municipal :

- Décide d'accepter la proposition de l'entreprise Chevillard
- Décide de faire l'acquisition d'un tracteur de marque VALTRA dont les caractéristiques techniques sont annexées à la présente délibération,
- De financer cette acquisition par le biais d'un contrat de crédit-bail sur 84 mois avec

engagement de reprise, dont le premier loyer correspondra à la reprise des deux véhicules communaux de marque KOMATSU et VALTRA (soit 50 000 euros), ces deux véhicules seront retirés de l'inventaire de la commune, et 83 loyers de 1033 euros, la valeur résiduelle au bout des 84 mois correspondant à 10 % du prix du véhicule à ce jour (soit 150 777,60 euros)

- De contracter de manière optionnelle à cette location une formule d' « entretien tout compris »,
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

II. Point sur la convention avec l'EPF de l'Ain

La commune fait l'objet d'une proposition par un promoteur d'acquisition d'une partie du tènement situé lieu-dit La Poste (environ 5000 m²) en vue de développer l'habitat dans le village de Mijoux. En 2011, la commune avait contracté une convention avec l'EPF de l'Ain pour assurer le portage foncier de cette acquisition.

Afin de répondre positivement à l'offre d'achat susmentionnée, la commune doit procéder à la résiliation de la convention signée avec l'EPF pour récupérer la maîtrise foncière des terrains.

A l'unanimité, le conseil approuve, d'une part, la délibération de résiliation de la convention avec l'EPF de l'Ain et, d'autre part, accepte la proposition d'acquisition de la société SAFILAF pour l'acquisition d'une partie du tènement.

III. Questions et délibérations diverses

Devis pour la réfection des enrobés du parking devant les garages communaux : devis de l'entreprise DI LENA accepté

Travaux d'enrobés demandés par l'ONF : devis de l'entreprise COLAS accepté

Enrobés des parkings de La Vattay : devis de l'entreprise COLAS accepté

Ecole de Mijoux : présentation des devis en vue des travaux de finitions de la salle de motricité située à l'étage : acceptés

Demande de l'Office de Tourisme de Mijoux pour emprunter le véhicule Renault Trafic pour transporter les clients lors des sorties organisées par leurs soins : acceptée par 5 voix pour, une voix contre et deux abstentions, à noter que l'acceptation de cette demande est fait l'objet de la remarque suivant : Si le TSD Val Mijoux fonctionne lorsque les animations sont proposées, les membres du conseil souhaitent que l'utilisation de cette remontées mécaniques soi privilégiées au transport terrestre en véhicule à moteur.

Il est 21h00 heures, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.